Crestois et
Pays de Saillans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CŒUR DE DRÔME

Aouste sur Sye, le 29 octobre 2026

Aux Conseillers Communautaires

Affaire suivie par : Elise CUSEY
Service : DGA
ecusey@cccps.fr - Tél : 04 75 40 03 89

Nos Réf : EzGEDC261855D
Objet : Invitation

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le :

Le 5 novembre 2026 à 18h00
Au gymnase Rif-de-Blanc à Piégros-la-Clastre

Ordre du jour :

A. **Lecture des décisions prises par le Président depuis le Conseil Communautaire du 24 septembre 2026**
B. **Lecture des décisions prises au Bureau Communautaire du 8 octobre 2026**
C. **Validation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 24 septembre 2026**
D. **Délibérations**

1. Prorogation et annexe 2026-2027 de la convention de partenariat avec la CCVD sur les actions liées à l'agriculture et à l'alimentation durable ;
2. Convention de partenariat avec la Communauté des Communes du Diois pour le projet « Filière viticole : anticiper les défis de demain » ;
3. Convention de partenariat avec la CCVD pour le projet « Actions de sensibilisation à une alimentation saine et locale à destination de la petite enfance et des personnes âgées en milieu rural » et candidature à un financement Leader ;
4. Convention de reversement entre l'Association Biovallée et la CCCPS pour favoriser une dynamique installation-transmission sur le territoire de la CCCPS ;
5. Programme Local de l'Habitat – Convention de partenariat avec l'association Diaconat Protestant Drôme-Ardèche ;
6. Convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise (AIE) de la CCCPS auprès du Département de la Drôme ;
7. Vente du lot n°12 de l'Ecoparc du Pas de Lauzun à M. Boris GENCEL et annulation de la délibération n° DE2025075 du 22 mai 2025 ;
8. Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens 2026 entre la crèche associative « Les P'tits Bouts » et la CCCPS ;
9. Mise en place d'une tarification exceptionnelle pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement extrascolaires de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans – Cœur de Drôme ;
10. Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires 2027-2030 du Centre de Gestion de la Drôme « collectivités supérieures à 30 agents CNRACL » ;
11. Tableau des effectifs des emplois permanents : modifications d'emplois.

Crestois et
Pays de Saillans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CŒUR DE DRÔME

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous êtes invité(e) à transmettre un pouvoir à un autre conseiller communautaire de votre choix (article L 2121-20 du CGCT). Si votre commune n'a qu'un seul conseiller communautaire, vous avez également la possibilité de décider de transmettre votre pouvoir à votre suppléant (article L 5211-6 du CGCT).

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer,
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Éric ESCANDE
Président



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans
15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye
+33 (0)4 75 40 03 89 accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
- SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY